

**RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère a adressé le rapport d'activités annuel aux maires de chaque commune membre.

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'activités 2016 a été communiqué à la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 12 octobre 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2016 du S.D.E.F.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....25 OCT. 2017

Et de la publication, le.....25 OCT. 2017....

Fait à Landivisiau, le.....25 OCT. 2017.

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

